

N° : DE/44/8.8/24.09.2018-10

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	10
Présents	33	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 24 septembre 2018, après convocation légale reçue le 18 septembre 2018, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Gwenaël CLAUDON, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Alain BRES (pouvoir donné à Mme Annie GARNERO), Mme Martine CASADEÏ (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Françoise LAFAURE (pouvoir donné à M. Didier CARLE), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Annie MILLET (pouvoir donné à M. Claude PARENTI), M. Alain MILON (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), M. Michel PERRAND (pouvoir donné à M. Jean BERARD), M. Christian RIOU (pouvoir donné à M. Serge SOLER), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Gérard GERENT, M. Robert IGOULEN, Mme Sandrine LAGNEAU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public du Traitement des
 Déchets Ménagers**

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-Président et Monsieur Jacques GRAU, Conseiller Communautaire, expliquent qu'en vertu de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 et du décret N° 2000-404 du 14 mai 2000, les Maires des communes ou les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20180924-24092018_10

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers du dispositif d'élimination des déchets ménagers pour le compte des communes.

Pour l'exercice 2017, le rapport établi par le SIDOMRA, auquel adhère la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » porte sur la partie traitement.

Un rapport complémentaire est réalisé par la Communauté de Communes pour la partie collecte et tri sélectif.

Il convient que le Conseil Communautaire délibère pour prendre acte des rapports annuels ci-annexés.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Michel TERRISSE, Vice-Président et Monsieur Jacques GRAU, Vice-Président, entendus, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des rapports annuels 2017 ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

